Collection de la Bibliothèque des Exercices
de saint Ignace

Etudes et documents
paraissant tous les deux mois

N° 51
Mai-Juin 1914

LES
RETRAITES DU CLERGÉ

PAR

Mgr R. de la PORTE
Evêque du Mans

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California

RÉDACTION
BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES
7, rue des Augustins,
ENGHIEN (BELGIQUE)

ADMINISTRATION
LIBRAIRIE P. LETHIELLEUX
10, rue Cassette,
PARIS (6e ARRt)

COLLECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES.

But. — Faire connaître peu à peu tout ce qui intéresse l'étude et l'histoire des *Exercices spirituels* de saint Ignace ; fournir, dans l'ordre pratique, les documents utiles à l'organisation, au recrutement et à la direction des *Retraites.*

Mode de publication. — Il paraît un fascicule tous les deux mois. Les six fascicules comprennent ensemble au moins 320 pages et forment, après deux ans, un beau volume in-8° avec table méthodique.

Conditions d'abonnement. — Pour la **Belgique**, 3 fr. 50 par an. S'adresser à la BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES, 7, rue des Augustins, Enghien. Payer en *bon de poste* ou sur présentation d'une *quittance postale.*

Pour la **France**, 3 fr. 50 par an. S'adresser à la LIBRAIRIE P. LETHIELLEUX, 10, rue Cassette, Paris.

Pour les autres pays de l'**Union postale**, 4 fr. par an. S'adresser à la MÊME LIBRAIRIE. Si quelque abonné préfère payer son abonnement par l'intermédiaire de la BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES, il est prié de le *déclarer expressément.*

Les nouveaux abonnements sont reçus à Enghien et à Paris.

1906

1. **S. S. Pie X et les Œuvres de retraites.** P. DEBUCHY, 20 pp. *Epuisé.*
2. **La Maison de retraites de Vannes au XVII^e siècle.** H. CHAURAND. 52 pp. . . . . 1 »
3. **De la formation d'une élite pour les Œuvres et pour les Paroisses dans le cénacle de la Retraite** H. WATRIGANT. 50 pp. 1 »
4. **Les Confréries du T. S. Sacrement et les retraites fermées d'hommes en Belgique.** R. P. DIEUDONNÉ, O. C. 44 pp. . 0 80
5. **De la direction des retraites collectives** (à Bologne, fin du XVIII^e siècle). C. ETTORI, S. J., 111 pp. *Epuisé*
6. **Introduction à l'étude des Exercices spirituels de saint Ignace** P. DEBUCHY. 72 pp. . 1.40

1907

7. **Les règles du pur Catholicisme selon saint Ignace de Loyola.** M. MESCHLER, S. J. 37 pp. 0.75
8. **Peut-on employer les projections lumineuses dans les retraites ?** G. LE BAIL. 38 pp 0.75
9. **La Méditation fondamentale avant saint Ignace.** (Essai historique et critique.) H. WATRIGANT. 148 pp. . . . 2.50
10. **Saint Alphonse de Liguori et les retraites fermées** R. P. WALTER, C. SS. R. 51 pp. 1 »
11. **La Retraite de Vennes.** V. HUBY (1678). 50 pp. . . . . 1 »
12. **Bibliographie des récentes publications sur les Exercices spirituels et les retraites.** H. WATRIGANT. 43 pp. . . 0.80

Les numéros marqués **épuisés** *ne sont plus vendus qu'avec la série complète.*

Collection de la Bibliothèque des Exercices de St Ignace

N° 51.

Mgr de la PORTE,
Evêque du Mans.

LES RETRAITES DU CLERGÉ

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California

AU LECTEUR.

Mgr l'Evêque du Mans adressait, en Juillet 1913, une Lettre aux prêtres de son diocèse pour les convoquer à la retraite. — Fruit de longues observations, d'expériences personnelles et d'une information étendue, cette Lettre renferme un étude large et complète de la question, grave entre toutes, des retraites du clergé. *Dès l'abord, ce document nous parut, tant par l'intérêt du sujet traité que par la portée des principes affirmés et des solutions proposées, déborder les limites d'un diocèse.*

Sitôt que nous en eûmes connaissance, le désir nous vint d'en faire bénéficier les lecteurs de la « Collection » et de le répandre parmi les prêtres. — Un sentiment très délicat fut cause d'une hésitation et imposa un délai à l'exécution de notre projet. Mais l'avis très net d'un prince de l'Eglise, maître en matière d'Exercices spirituels, vint trancher la difficulté, et Sa Grandeur Mgr du Mans daigne aujourd'hui nous autoriser à publier sa Lettre, ainsi que celle de son Eminence le Cardinal Billot.

La Rédaction.

LETTRE

DE

Monseigneur l'Évêque du Mans

CONVOQUANT LE CLERGÉ DU DIOCÈSE

Aux Retraites Ecclésiastiques de 1913 (1)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Parmi les sollicitudes de N. S. Père Pie X, la sanctification du clergé tient le premier rang ; lui-même en faisait la déclaration au début de son pontificat : « Notre premier soin sera de former le Christ en ceux-là qui ont pour mission de le former dans les autres. Nous entendons parler des prêtres (2). » La suite n'a pas démenti ce programme. — Ce fut aussi la grande préoccupation du Saint que Pie X a placé sur les autels et proposé pour patron aux curés de France : « Monseigneur, disait le Bienheureux curé d'Ars à son évêque, si vous voulez convertir votre diocèse, il faut faire des saints de tous vos curés. »

Pour cette grande œuvre, la sanctification du prêtre, l'Eglise n'a cessé de multiplier ses efforts ; et nous

(1) Cette lettre n'est pas destinée à être lue en chaire.
(2) Encyclique *E Supremi Apostolatus*, 4 octobre 1903.

disposons aujourd'hui, dans nos diocèses de France, d'un organisme complexe, lentement et sagement constitué : recherche des vocations, préparations successives de l'adolescent et du jeune homme, formation prochaine du clerc, acquisition de la science, de la vertu, de la piété dans nos grands séminaires. Lorsqu'il nous est donné d'agir sur des sujets de moyenne portée, quand l'éducation d'une famille chrétienne a préparé la tâche du séminaire, quand surtout les agents de la formation cléricale, professeurs, éducateurs, directeurs (1), se trouvent de tout point à la hauteur de leur mission, nos jeunes prêtres entrent selon le degré de maturité que comporte leur âge, purs, pieux, instruits, dans la carrière du saint ministère.

Mais le progrès et la persévérance du prêtre importent autant que ses débuts. Or pour assurer cette persévérance, promouvoir ce progrès spirituel, moral, intellectuel, sommes-nous aussi largement outillés que pour l'œuvre de la formation première ? Ce tout jeune homme hier revêtu de la grâce et des pouvoirs du sacerdoce, qui va affronter les épreuves de l'indépendance et du ministère, dans des conditions si diverses, souvent défavorables, redoutables quelquefois à de mieux aguerris, — trouvera-t-il les secours, conseils, occasions de reprise qu'une situation aussi hasardeuse exige pour la sécurité de son ministère, aussi bien que pour la préservation et l'accroissement de notre corps sacerdotal ?

(1) A cause de l'action prépondérante qu'exercent sur l'avenir sacerdotal des jeunes clercs, les maîtres du petit et du grand séminaire, nous souhaiterions qu'à ces prêtres, entre tous les autres, fût assuré le bienfait de la retraite prolongée dont nous parlerons plus bas.

Bien des problèmes difficiles, délicats se présentent ici, qui préoccupent les évêques, et, avec eux, tous ceux qui partagent leur sollicitude pour le clergé : direction spirituelle, intellectuelle, pastorale, — association ou communauté, — examens et conférences, — hiérarchie, liens et relations effectives avec les supérieurs immédiats et médiats, etc... Nous n'aborderons que la question de la retraite : sa gravité d'abord, puis les ressources incomparables qu'elle nous offre, l'imposent à notre attention. Pour la persévérance, pour le progrès, ajoutons pour le relèvement du prêtre, la retraite se présente, entre les instruments dont nous disposons, comme le principal (1). D'où le devoir d'examiner mûrement si nous en tirons tout le parti possible, et de rechercher quelles mesures pourraient accroître les services qu'elle nous rend, jusqu'à remplacer pour un temps d'autres organisations qui échappent encore à notre pouvoir.

I.

Dans tous les diocèses de France, aujourd'hui l'institution est établie de la retraite pastorale avec obligation pour chaque ecclésiastique d'y prendre part, soit tous les ans, soit tous les deux ou trois ans. Bienfait dont nous sommes redevables aux efforts persévérants des évêques et de leurs collaborateurs, direc-

(1) C'était la pensée de Léon XIII ; recevant, le 21 janvier 1888, le cardinal Place, le pape l'interrogeait sur l'administration de son diocèse et insistait avec force sur les retraites. Le cardinal racontait ce qui se passait à Rennes, ajoutant qu'il considérait la retraite ecclésiastique comme l'unique moyen d'entretenir l'esprit sacerdotal, et que, s'il en connaissait un autre, il l'emploierait. — « Il n'y en a pas d'autre », dit vivement le pape. (*Univers* du 29 janvier 1888, — citant la *Semaine Religieuse* de Rennes.)

teurs de séminaires, prédicateurs et autres encore, pendant le siècle qui vient de s'écouler.

La retraite pastorale, au chef-lieu du diocèse, aux côtés de l'évêque est la source de biens considérables tant pour l'ensemble d'un clergé que pour les individus appelés à y participer.

Et d'abord elle est la première forme de retraite qu'ait connue notre clergé ; c'est elle qui, en mettant à la portée du grand nombre la grâce des exercices spirituels, nous a rendu, dans le siècle écoulé, les plus importants services. Entre les différentes variétés de la retraite, elle est la plus active, j'entends la plus capable de faire en peu de temps grande besogne, puisqu'il lui suffit souvent de deux semaines pour renouveler spirituellement le clergé de tout un diocèse.

Pour faire l'union des esprits, pour entretenir la docilité filiale envers l'évêque, la cordialité entre confrères, la retraite pastorale est un instrument dont il est difficile d'apprécier toute la puissance et de mesurer les bienfaits. Nulle part ne se rencontre aussi efficace le contact du prêtre avec l'évêque et ses représentants. C'est la grande manifestation de la vie cléricale diocésaine, avec l'échange des pensées, l'expansion des sentiments nécessaires au développement de cette vie. Là se resserrent comme naturellement les liens de soumission et d'affectueux dévoûment envers le premier Pasteur, de déférence et de docilité à l'égard des aînés ou des dépositaires de l'autorité, de fraternité entre les membres d'un même clergé. Conférences, avis, exhortations paternelles, conversations, rénovation des promesses cléricales, tout concourt à l'épanouissement de ces sentiments qui sont autant de vertus.

Mais encore, — et peut-être, pour impondérable

qu'il paraisse, cet élément n'est-il pas le moins actif ni le moins pénétrant, — il se dégage de la retraite une atmosphère grave et douce qui enveloppe l'âme et la dispose aux effusions surnaturelles de la grâce. Au milieu des hasards et des difficultés du ministère,s'il s'était produit des malentendus ou des dissentiments ; si quelque prêtre, ébranlé par le vent d'indépendance qui souffle autour de lui, avait dévié du droit chemin de l'obéissance ; à la suite d'une contrariété, sous l'inspiration d'un zèle mal réglé, s'il s'était oublié jusqu'à critiquer telle mesure de l'autorité ; — pour dissiper ces nuages et prévenir l'orage, quelle puissance dans le doux et chaud rayonnement de la retraite ! En présence de son évêque recueilli lui aussi et prosterné devant Dieu au milieu des siens, sous l'action de la grâce divine, à la grande lumière des vérités éternelles, comment l'apaisement ne se ferait-il pas ? Et puis, les souvenirs qui reviennent en foule, à l'aspect de ces murs, témoins jadis des purs élans de sa jeunesse, comment ne ranimeraient-ils pas dans l'âme du prêtre quelque chose de la fraîcheur des impressions premières ? — L'expérience n'est plus à faire ; ils sont sans nombre ceux qui, venus à la retraite dans des dispositions trop humaines, portant peut-être quelque secrète amertume dans le cœur, s'en sont retournés soumis et pacifiés à leur poste de travail, raffermis dans le devoir, préparés au sacrifice.

Utile à l'ensemble d'un clergé, la retraite pastorale n'apporte pas une moindre contribution au bien de chacun. A l'humble curé qui tout le long de l'année vit isolé au fond d'une paroisse de campagne, cette imposante assemblée fait vivement sentir le grand courant de vie catholique qui circule et se répand jusqu'aux extrémités ; c'est pour lui comme une impres-

sion de l'Eglise société vivante ; et cette expérience, jointe aux fruits que chacun recueille de la prière faite en commun, prépare déjà l'œuvre du renouvellement intérieur. La prédication poursuit ce travail ; elle est dans la retraite pastorale le moyen principal, la grande semence d'où germent les fruits de sanctification et de salut : *Semen est verbum Dei* ; et elle est répandue ici, la semence, dans des conditions particulièrement heureuses ; le nombre, l'homogénéité de l'auditoire et ses dispositions sont autant de circonstances favorables : « Il y a, écrivait le cardinal Bourret (1), il y a dans la prédication générale et émue, quand elle sait l'être, une action spéciale sur les âmes. Dans la réunion même du grand nombre, il y a un influx particulier qui passe de l'un à l'autre, des saisissements *sui generis* qui ne se rencontrent pas dans les réflexions privées et des impressions d'une certaine nature qui amènent aussi des déterminations utiles. » Quand le prédicateur est à la hauteur de sa mission, comme le furent un Père Chaignon, un Père Desurmont, dont les clergés de nos diocèses conservent et vénèrent encore le souvenir, quand aux qualités surnaturelles qui font l'apôtre il joint la connaissance du prêtre et l'expérience du milieu, alors sa parole possède une singulière puissance pour éclairer, remuer, enflammer. Et c'est ici une incontestable supériorité de la retraite commune.

***

Bref, d'aussi sérieux avantages ont acquis et assurent à la retraite pastorale le premier rang entre les

(1) Lettre au R. P. Giroux, qui avait prêché la retraite pastorale à Rodez.

retraites du clergé. — Est-ce à dire, pour autant, qu'elle ne soit exposée elle-même à aucun péril, sujette à aucune critique ? Il serait puéril de le soutenir. Nous pensons mieux faire d'envisager franchement les difficultés inhérentes au fonctionnement de cette grande institution, afin d'y chercher le remède. Les inconvénients que nous allons signaler se manifestent, d'ailleurs, très inégalement parce que les circonstances de nombre, d'installation, de traditions, etc... varient d'un diocèse à un autre. Toutefois, à prendre les choses dans des conditions moyennes, deux périls se rencontrent qui risquent de compromettre une partie du fruit spirituel.

Péril d'abord pour le recueillement, dans cette réunion d'hommes qui se connaissent, souvent camarades ou amis d'enfance, qui ne se sont pas vus depuis longtemps. Pour réprimer, dans de pareilles conditions, la curiosité naturelle, contenir l'effusion au dehors, conserver cette « récollection du cœur » indispensable au travail intérieur de la grâce, un sacrifice est nécessaire, et qui requiert une énergie peu commune. — Sans doute, et l'expérience est là pour le prouver, un bon nombre ont ce courage et trouvent le moyen, au milieu de cette foule un peu remuante, de se créer une solitude et de faire réellement leur retraite. Il n'en est pas moins vrai que les inévitables sollicitations de l'entourage, le peu de défense opposé aux bruits de la maison par les minces cloisons de nos cellules, constituent un péril pour le recueillement.

La seconde difficulté se découvre quand on cherche à promouvoir le travail personnel du retraitant, cet élément indispensable de la réforme spirituelle (1). L'activité intérieure coûte toujours à

(1) Saint Alphonse de Liguori écrivait : « Si on ne s'applique

qui s'en est laissé déshabituer, plus encore à qui ne l'a jamais bien sérieusement pratiquée. Et pourtant c'est la divine méthode enseignée par Jésus-Christ : *Intra in cubiculum tuum, et clauso ostio, ora in abscondito* (1) ; c'est à considérer dans le silence et la prière nos grandes vérités, s'examinant, se gourmandant soi-même, recherchant les racines secrètes, les causes lointaines de nos manquements, étudiant les moyens de correction, arrêtant dans le détail des résolutions motivées et concrètes ; c'est à dresser dans ce sens l'effort de la volonté, s'assurant par une prière fervente et prolongée le secours divin ; c'est à ce travail et à lui seul qu'est attachée l'efficacité surnaturelle de la retraite.

Or, pour accomplir cet effort, il faut des préparations, des défenses extérieures soigneusement ménagées ; et de toutes la plus nécessaire est le silence et le recueillement. L'âme qui n'a pas su s'y astreindre n'est en état ni de se chercher ni de se trouver pour l'œuvre intime de son renouvellement. Rencontrant au dehors des sollicitations et une occupation facile, comment se replierait-elle au dedans pour s'appliquer à cet austère travail ? — Et c'est là, sans doute, qu'on doit chercher l'explication de ce fait, que le grand nombre des prédicateurs de retraites pastorales, renoncent à demander au retraitant une coopération active. On n'ose parler de méditation, ou, si l'on exhorte à la réflexion, le conseil reste imprécis, donc infructueux. Visiblement, la préoccupation du prédicateur est

---

pas à réfléchir sur ce qu'on a entendu, on en retire peu de fruit ; ce sont les réflexions qui produisent les saintes résolutions : or, ces réflexions ne se font comme il faut que dans la solitude. » *(Lettre à un jeune homme.)*

(1) Matt. VI, 6.

moins à suggérer l'effort qu'à le remplacer ; il se résigne à tout faire ; ses conférences sont des études complètes d'un sujet qu'il propose à la conscience ou à la piété de ses auditeurs, plus encore à leur intelligence ; délicat plaisir dont le retraitant s'accommode d'autant plus aisément qu'il se trouve par là dispensé de sa part de labeur.

Mais l'effet ne saurait dépasser la puissance du moyen. L'esprit sera éclairé ; le cœur pourra se sentir touché et le résultat de cette salutaire commotion sera le pardon obtenu dans une bonne confession. Fruit précieux assurément, mais insuffisant ! Quel que soit le caractère des désordres à déplorer, négligences ou chutes, on n'est pas en droit d'en attendre l'amendement d'une si passagère démarche. Et peut-être touchons-nous ici à l'objet précis de la méprise chez un certain nombre : non, c'est trop peu de purifier l'âme sacerdotale, il faut la renouveler ; c'est trop peu de réparer le passé, il faut encore assurer l'avenir, convertir le prêtre médiocre et l'engager sur le chemin de la vertu ; convertir le prêtre pécheur et changer sa voie (1). Or, un pareil résultat, sommes-nous bien en droit de l'attendre d'une fugitive émotion, d'une lumière entrevue un moment, mais qui laisse prévoir,

(1) Mgr Perriot *(Ami du Clergé*, 11 mai 1893) : « Une des plus graves erreurs pratiques au sujet des retraites, c'est de croire que toute l'utilité de la retraite consiste dans la revue du passé. Sur cette fausse persuasion, on croit l'œuvre terminée par l'entrevue avec le confesseur. C'est bien là une opération nécessaire ; mais elle n'a pour but que d'ôter un obstacle, elle n'édifie rien pour l'avenir. C'est une préparation à la vraie retraite, ce n'est pas la retraite elle-même. La vraie retraite ne commence que quand l'âme peut, sans aucun obstacle, s'élever vers Dieu et se soumettre à l'action de son Esprit. »

dès que cesseront d'agir les causes qui l'ont produite, un inévitable retour aux habitudes d'hier ? Nous ne le croyons pas. Pour redresser dans un homme fait la volonté déviée, il faut d'autres moyens. L'impulsion venue d'un autre est nécessaire, elle ne suffit pas. Il reste que l'âme fasse sienne la vérité entrevue, la résolution suggérée. A ce prêtre médiocre la vie intérieure fait défaut : ses pensées, ses préoccupations, sont trop humaines ; il ne vit presque plus de la foi ; c'est l'esprit qu'il faut changer ; et cette transformation difficile, seul le contact prolongé avec nos grandes vérités surnaturelles, est capable de l'opérer. L'émotion d'une parole éloquente n'y peut suffire : *Consuetudo consuetudine vincitur ;* ce n'est que peu à peu, à la longue, que pourra descendre et s'acclimater dans cette âme sacerdotale la persuasion d'abord de l'absolue nécessité, puis l'habitude restaurée, d'une vie intérieure (1). Mais précisément, ce prêtre a abandonné la pratique tutélaire où s'entretient la vie de foi, il s'est déshabitué de la méditation quotidienne (2) ! C'est donc un long effort à fournir, aussi laborieux

(1) Mgr d'Hulst *(Retraite de Notre-Dame,* 1896. *La vie intérieure) :* « C'est mal comprendre la religion chrétienne que d'y voir seulement un code de dogmes à croire, de devoirs à remplir, de rites à pratiquer. Non, non, on n'est pas encore chrétien à ce prix. On est chrétien dans la mesure où l'on vit avec Dieu. Et cette mesure ne peut indéfiniment s'abaisser ; au-dessous d'une certaine limite, l'absence de vie intérieure entraîne la mort de l'âme. » Si cette proposition est vraie du chrétien, combien plus du prêtre !

(2) A-t-on mesuré toute la portée de cette parole par laquelle Pie X formule l'obligation pour le prêtre de la méditation quotidienne : « Il n'est pas un prêtre qui puisse l'omettre sans encourir un grave reproche de négligence et sans dommage pour son âme. » (*Exhortation au clergé,* 4 août 1908.)

qu'il est indispensable ; mais nous sommes en droit de l'affirmer : ce n'est que s'il a commencé de reprendre l'habitude de l'oraison pendant la retraite, que nous pourrons prudemment escompter, chez ce prêtre, un changement durable.

Que si le mal était plus grave, s'il s'agissait d'arracher une âme au péché, alors qui ne voit que c'est se leurrer que de faire fond sur un sentiment, un bon mouvement suggéré du dehors ? Evidemment, un traitement s'impose et ce traitement, la retraite doit au moins le commencer.

Non, les transformations profondes, ce n'est pas une conférence entendue qui les opère ; il y faut un tout autre travail, insistance réitérée sur les grandes vérités de la foi, sur les autorités sacrées qui contraignent le prêtre, sur les châtiments qui menacent le parjure ; résolution calme et vraie, trempée dans la prière, opérante déjà par l'intention ; le tout entre Dieu et l'âme, dépouillé de cet appareil extérieur d'une parole chaude et d'une assemblée nombreuse, mais dans le silence d'une cellule telle que le prêtre va la retrouver demain en rentrant dans la solitude de son presbytère. (1)

Enfin, il est un regret ressenti par les meilleurs,

---

(1) Mgr Rougerie, évêque de Pamiers, *Lettre à son clergé*, 1894 : « Le principal agent de la retraite sacerdotale est le prêtre lui-même ; le prédicateur, quelle qu'en soit l'éloquence, n'est en réalité que l'auxiliaire du retraitant : enfin la grâce de Dieu ne descend sur celui-ci que dans la solitude fécondée par la méditation personnelle et par la prière fervente... Le retraitant est l'acteur indispensable des transformations qui doivent s'opérer dans son âme... » — Mgr d'Hulst, ouvrant une retraite pastorale, disait : « Suis-je venu pour vous prêcher la retraite ? Non, mais pour vous aider à la faire. » *(Notes manuscrites.)*

et que plus d'une fois nous avons entendu exprimer en ces termes à l'issue d'une retraite pastorale : « C'est trop court ! » Regret qui est une louange bien plutôt qu'un reproche, car, pour mille raisons d'ordre multiple, il est impossible que la retraite commune dépasse les limites ordinaires. Regret cependant qui révèle chez plusieurs le vague sentiment d'un besoin insuffisamment satisfait : ne se pourrait-il pas que pour tel prêtre, en telles conjonctures, la retraite de quatre jours ne fût pas d'assez longue durée ? C'est que le temps est, lui aussi, dans l'œuvre de considération et de réformation qu'est la retraite, un facteur capital.

Sans doute, l'acte de comprendre, l'acte de vouloir n'exigent pas de soi une durée appréciable et, si l'homme n'était par nature asservi aux organes, nous pourrions peut-être éliminer ce facteur. Mais les choses ne vont pas ainsi ; il faut bon gré mal gré, nous avouer tributaires de l'image et de l'impression, et reconnaître que toute vérité, toute détermination, tant qu'elles ne se sont pas fait agréer de ces deux puissances, sont condamnées à n'exercer sur notre conduite qu'une action incomplète ou éphémère.

Or, pour acclimater dans l'esprit des idées nouvelles, pour gagner le cœur à certains partis qui n'inspiraient d'abord qu'appréhension ou répugnance, une longue insistance est nécessaire ; c'est dix fois, cent fois qu'il y faut revenir, jusqu'à ce qu'enfin l'action prolongée de la vérité finisse par emporter l'adhésion et imprimer le pli nouveau. Une pratique universelle témoigne en ce sens : ce n'est que par la répétition des leçons que se fait l'éducation, et, pour développer l'esprit d'une profession, il n'est d'autre moyen que le contact persévérant avec les objets,

principes, usages qui ressortissent d'elle. Les choses ne se passent pas autrement quand il s'agit de l'esprit surnaturel, sauf peut-être que la loi se renforce ici de l'étrange opposition que notre nature apporte à sacrifier le visible à l'invisible, à faire taire devant l'autorité de la foi certaines réclamations de la raison.

A cet argument fondamental, viennent s'ajouter en ce qui regarde la retraite, des considérations d'ordre pratique, la lenteur à se mettre à l'œuvre, l'intervalle appréciable qu'exige le passage d'une occupation à une autre, surtout quand les objets sont très différents. On ne se trouve pas d'emblée plongé dans le recueillement, pour avoir franchi les murs d'un séminaire ; et plus l'âme vivait ordinairement occupée des objets et soucis du dehors, plus elle avait négligé ou désappris les saintes habitudes de la vie intérieure, plus il lui faut d'efforts, de reprises de soi et donc de temps, pour se mettre à la retraite. Ainsi se produit-il, au début, un déchet presque inévitable. Le croirait-on ? La fin de la retraite, si l'on n'y apporte une sérieuse vigilance, sera compromise encore, et cette fois, par l'impatience de retrouver le milieu et les occupations coutumières ; le jour, la veille du départ, une agitation qui n'échappe point à l'œil exercé, maintes prévoyances, maintes questions d'un ordre très vulgaire viendront harceler l'esprit et le distraire des saintes pensées.

Ajoutons que, au cours de nos retraites diocésaines, se placent des réunions traitant d'intérêts tels que : ligue de défense sacerdotale, caisse de retraite, journalisme, œuvres..., tous objets dignes assurément de l'attention du prêtre, mais qui viennent distraire cette attention alors qu'elle devrait se tenir tout

entière fixée sur les vérités éternelles et le nécessaire travail de la réforme intérieure.

Que si maintenant nous mettons des chiffres, si nous considérons que c'est sur quatre jours, quelquefois trois, que doivent s'effectuer ces prélèvements, on sera étonné, alarmé du peu d'heures restées intactes, au cours desquelles devra s'accomplir l'œuvre de réparation et d'affermissement de l'âme sacerdotale.

Et cependant, pour ce grand ouvrage, il y a tout un programme à réaliser (1) : c'est un traitement d'âme que la retraite, avec ses phases successives qu'on ne peut omettre et qu'il serait imprudent de trop réduire. Pour toute vie spirituelle sérieuse, il y a des assises indispensables qu'il faut poser au début, qu'il est nécessaire, de temps à autre, de vérifier et de restaurer. Précipiter ce travail, c'est exposer la solidité aussi bien que compromettre l'harmonie et l'élévation de l'édifice.

II.

Les institutions humaines ont toutes ce caractère

(1) Quelques prédicateurs, il est vrai, donnent des retraites entières sur un sujet spécial, tel que la pratique du zèle, la dévotion à la Sainte Eucharistie, etc... Devant certains auditoires ayant l'habitude de méditer nos grands mystères, cette méthode peut paraître à propos ; mais dans la grande majorité des cas, l'âme profitera davantage dans la méditation des vérités fondamentales. — Ce qui manque au grand nombre, même parmi les prêtres, c'est moins la connaissance de ce qu'on devrait faire, que la volonté efficace de l'accomplir. Or, pour emporter la détermination de la volonté, rien ne vaudra jamais ces puissants ressorts, qui sont la soumission à Dieu, la crainte de Dieu, la connaissance et l'amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Quand la retraite aura restauré et solidement établi dans l'âme ces vertus maîtresses, les conséquences pratiques suivront aisément, de même qu'une conclusion découle de prémisses bien démontrées.

commun que chacune apporte ses bienfaits propres mais limités ; d'où la nécessité de les diversifier si l'on veut recueillir les fruits multiples que nous ne sommes pas en droit de demander à une seule. La retraite diocésaine nous assure d'immenses avantages ; la *retraite fermée* vient la compléter. (1)

Vie diocésaine, action directe de l'évêque sur son clergé ; liens de fraternité, entraînement de l'exemple, tels sont, avec l'ensemble des moyens traditionnels du renouvellement spirituel, les bienfaits inappréciables que nous continuerons de demander à la retraite pastorale.

Recueillement plus profond, restauration plus complète et progrès de la vie intérieure, orientation plus ferme vers la perfection sacerdotale, c'est dans la retraite fermée que, de préférence, nous irons chercher ces trésors.

D'intéressants documents (2) nous apprennent que

---

(1) Voir l'article de Mgr Perriot (*Ami du clergé*. 11 mai 1893), où sont équitablement exposés les services qu'on doit attendre de la retraite diocésaine et de la retraite fermée ; l'auteur conclut : « On ne lui demandera (à la retraite diocésaine) que ce qu'elle peut donner : comme elle n'est que partiellement une retraite, on n'en attendra pas le résultat qu'on obtiendrait en ce genre d'une retraite véritable suivie pendant un temps plus long, avec plus de méditations, plus de secours spirituels et plus de travail intérieur sur soi-même... C'est notre avis que les retraites ecclésiastiques (lisez : diocésaines), si utiles qu'elles soient, sont insuffisantes, et qu'il faut se procurer encore d'autres retraites. » — L'abbé Mollevaut de Saint-Sulpice, écrivait à un curé : « Vous avez raison de désirer la retraite pastorale ; mais, pour aller à la racine et réformer, il faut la retraite particulière et, souvent, prolongée. C'est là que je vois les miracles de la grâce. » (*Sa vie*, p. 228. Lecoffre, 1875.)

(2) Voir Maître Charles Godeffroy et son opuscule « Le collège des Saints Exercices ». Lethielleux, Collection de la Bibliothèque des Exercices, nº 40 (1912).

le XVII^e siècle s'était proposé de créer, pour le clergé, ce qu'on appelait alors des « collèges des SS. Exercices » ; aujourd'hui on les nomme « maisons de retraites ». — Loin du bruit et des affaires, une installation silencieuse, dans un cadre paisible ; là, toujours à la disposition des retraitants quelques prêtres expérimentés, car il faut un guide à la retraite (1), et, sur ce terrain des manœuvres spirituelles, tantôt la solitude, tantôt de petits groupes réunis pour un travail en commun, mais sans que puisse être compromis en chacun le sentiment de l'isolement et du seul à seul avec Dieu. Auprès d'eux, suivant les cas, l'assistance d'un directeur qui propose les sujets, écoute les confidences, éveille les aspirations, se pliant aux attraits et aux besoins des âmes ; ou bien, un exposé en commun (2), sobre et substantiel, des sujets

(1) Les Exercices « se donnent » et « se reçoivent », c'est la pensée des maîtres, c'est aussi l'enseignement qui ressort des faits : quelle différence entre le prêtre qui s'enferme, durant quatre jours, avec deux ou trois livres, ses hésitations et parfois son inexpérience, et celui qui se remet à la conduite d'un directeur auquel il demande de lui traduire la pensée des Saints et qui, tout en tenant compte de ses goûts et habitudes acquises, lui propose méthodiquement les sujets définis, gradués, dont la méditation doit l'acheminer au but. N'est-il pas à craindre que le premier n'emporte souvent de sa retraite que ce qu'il y aura apporté, tandis que le second, par des moyens heureusement combinés, peut espérer d'atteindre un résultat qui dépasse ce qu'il s'était proposé ?

(2) Toute prédication n'est pas exclue par l'idée de retraite fermée ; seulement, plus sobre que dans les retraites pastorales, la parole du prédicateur tend surtout à préparer les auditeurs à la méditation qui doit suivre et dont elle expose le sujet. On donne quelquefois le nom de *retraite mixte* à ce procédé qui unit aux avantages de la solitude et du travail personnel celui de la parole publique. — Dans quelques diocèses, l'exiguité des locaux en imposant le fractionnement des groupes, a conduit à un état de choses qui se rapproche de la retraite

propres à purifier, à éclairer, à avancer le prêtre dans les voies de Dieu, — c'est le programme d'une maison de retraites.

Là, plus de préoccupations étrangères ; l'éloignement, la nouveauté même des horizons matériels défendent contre l'obsession des soucis ordinaires. Plus de sollicitations des confrères ; on ne se connaît pas, ou du moins le silence du lieu, les traditions de la maison, tout invite à s'ignorer, pour ne se souvenir que de Dieu et des réalités éternelles. C'est dans ces conditions soigneusement ménagées que le retraitant entre « en exercice », préparant et appelant par son propre travail l'action divine. La voie lui est tracée par les Saints et entre tous par *saint Ignace :* saint Ignace est est vraiment le maître en cette matière ; avec les témoignages authentiques des Souverains Pontifes, le jugement des docteurs les plus désintéressés s'accorde à le reconnaître (1). C'a été la grâce propre de ce Saint, d'*organiser*

---

mixte : un nombre relativement considérable de retraites sont successivement prêchées à des réunions de trente ou quarante prêtres. Ce système présente de sérieux avantages : le recueillement y est moins exposé, l'accès du prédicateur et des directeurs plus facile.

(1) Le Cardinal Parocchi, archevêque de Bologne, écrivait à son clergé, le 24 janvier 1881 : « Les grandes lignes d'une telle méthode (il s'agit de la retraite) remontent aux orgines du christianisme...Mais il y a maintenant plus de trois siècles, un grand saint, un esprit pratique de premier ordre, Ignace de Loyola, développant ces procédés et les réduisant en un harmonieux système, les incarna dans l'institution admirable des Exercices spirituels, qui, solennellement approuvés par Paul III, obtinrent, dès leur apparition, l'honneur le plus haut auquel une œuvre puisse humainement prétendre, je veux dire l'applaudissement unanime des bons et la haine acharnée des méchants... Des hommes d'une vertu consommée et d'un jugement très sûr dans les choses spirituelles, comme Louis de Blois, Louis de Grenade et Jean d'Avila remercièrent Dieu d'avoir choisi leur époque pour envoyer enfin des maîtres, non de pensées subtiles, mais de sentiments...

la retraite ; pour cette œuvre décisive de la réformation et la transformation d'une âme, il a tracé une *méthode*, méthode ferme et sûre, souple d'ailleurs et très compréhensive, puisque lui-même prévoit et autorise un dosage très inégal, qui retranche, modère, varie et en définitive adapte la retraite aux portées et tempéraments les plus divers. Or, voici comment un disciple des *Exercices spirituels*, Mgr d'Hulst (1), nous décrit ce travail simultané de l'âme sur elle-même et de Dieu dans l'âme ; nous reproduisons tout ce passage, où sont exposés avec netteté et les moyens et les phases successives de cette rénovation intérieure :

« Ce que saint Ignace propose, ce n'est pas d'entendre une série de sermons, c'est d'accomplir une série d'exercices. Le rôle du directeur de la retraite consiste à bien combiner cette série, à la bien adapter aux besoins de l'exercitant, à sa condition, au temps dont il dispose, aux divers mouvements de la nature et de la grâce qui se produisent en lui. C'est donc un travail personnel qui est demandé à l'hôte volontaire de la solitude, travail énergique, traversé d'obstacles, de tentations, de dégoûts, de tristesses ; travail facilité par des motions intérieures, par des secours extérieurs, par la science profonde qui a dicté la méthode, par l'expérience de celui qui en dirige l'application.

Quand on écrira l'histoire de l'ascétisme, on signalera les Exercices comme la source de cette précision géométrique qui, depuis saint François de Sales jusqu'à nos jours, a distingué le plus noble des arts moraux. De même, quiconque remontera dans l'histoire des âmes jusqu'à trois siècles en arrière, se convaincra aisément, qu'une infinité de conversions ont été attribuées à la pratique des Exercices, et que pas un peut-être de ceux qui ont atteint les sommets de l'héroïsme n'a manqué de donner aux Exercices une part de sa reconnaissance. »

(1) Ces lignes sont extraites d'une étude manuscrite sur les retraites fermées, publiée dans les *Nouveaux Mélanges* de Mgr d'Hulst, édités par Mgr Odelin, t. XI, p. 353 : « Les retraites ecclésiastiques à la villa Manrèse ».

L'objet de ce travail est multiple. Avant tout, c'est la purification de l'âme souillée par le péché. Et comme, dans l'œuvre de la purification, la contrition du cœur joue le principal rôle, c'est à produire ce fruit précieux que tendent les exercices de la première semaine, la méditation fondamentale, celles du péché et de ses suites. Mais c'est peu d'effacer la souillure, si le germe du mal demeure dans l'âme réconciliée. Le péché procède en nous des affections désordonnées. C'est à les arracher, du moins à les affaiblir que tendent également les exercices de la première semaine. Lorsque, par un effort soutenu, par la contemplation, par la prière, par la pénitence, l'exercitant a triomphé dans son cœur de toute complicité avec ses passions, quand il s'est établi dans cette disposition impartiale et sincère que saint Ignace appelle l'indifférence, c'est alors qu'il peut entrer utilement dans les exercices de la seconde semaine.

S'étant détaché du mal, il peut enfin chercher le bien ; et le bien pour lui, c'est Jésus-Christ, c'est celui qui a pu dire : *Je suis la voie, la vérité et la vie.*

La confession a dû précéder ce passage à la seconde phase de la retraite. Ce qui, dans les retraites collectives, est regardé à tort comme un point d'arrivée, n'est ici qu'un second point de départ. L'âme purifiée, l'âme détachée considère son modèle, et parce qu'entre elle et lui ne s'élève plus ni l'obstacle du péché, ni la résistance des affections mal réglées, la contemplation de la vie du Sauveur devient pour elle l'école pratique de toutes les vertus. Voilà pourquoi au seuil de la seconde semaine, comme au début de la première, saint Ignace a placé une méditation fondamentale.

Pour apprendre à connaître sa misère, l'exercitant avait médité la fin de l'homme ; pour se décider à suivre Jésus-Christ, il fera la contemplation du *Règne*. Entraîné par

l'appel du divin Roi, il se met à parcourir toute la série des mystères de son enfance, de sa vie cachée, de sa vie publique. Au cours de ce pèlerinage, il apprend à *contempler*, à exercer les puissances de son âme, à converser avec l'Invisible.

Bientôt il rencontre un travail nouveau, celui de l'*élection*. S'il hésite encore sur la voie où devra s'engager sa vie, il fera, sous la conduite de saint Ignace, l'*élection d'état*. Mais le prêtre, sacré pour l'éternité, n'a plus à se demander ce qu'il doit faire de lui-même ; il lui reste à considérer ce que Dieu veut de lui pour la réforme de son intérieur, pour celle de son ministère ; il fera donc l'*élection de réforme*. Les résolutions se prennent ainsi à loisir, non dans la précipitation d'un départ, mais au cœur de la retraite, non plus au hasard et sans méthode, mais avec tous les secours qu'un guide incomparable met à la portée d'une âme déjà décidée à contenter Dieu à tout prix.

S'il reste du temps, la troisième semaine offre au retraitant le moyen d'affermir ses résolutions en gravant l'amour divin dans son cœur par la contemplation des mystères douloureux. La quatrième semaine achève l'œuvre de transformation en donnant l'espérance pour auxiliaire à l'amour.

Voilà en raccourci la retraite de saint Ignace. Pour en achever le tableau, que de détails il faudrait ajouter, que de ressources merveilleuses il resterait à découvrir. Le prêtre plus encore que le fidèle explorera avec admiration toutes les parties des Exercices ; il apprendra dans les *annotations*, dans les *additions*, dans les *règles du discernement des esprits*, dans la *méthode de l'élection*, dans toutes les annexes de cette incomparable stratégie spirituelle, avec l'art de se perfectionner lui-même, celui de conduire les autres. S'il

a déjà exercé le ministère, il s'étonnera d'avoir ignoré si longtemps une source si féconde de sagesse surnaturelle ; il s'applaudira de rencontrer formulés avec mesure et précision, les principes fondamentaux du gouvernement des âmes. Enfin il prendra goût à l'oraison, à la lecture spirituelle, à l'examen de conscience, à tout ce qui peut assurer la persévérance et rendre durables les fruits des saints Exercices. »

***

Que tous ceux qui se mettent ainsi à l'école des saints ne parviennent pas à la sainteté, nul n'en disconvient. Pourtant, il y a dans ces moyens multipliés et convergents des *Exercices* une puissance surnaturelle capable de pénétrer des âmes jusque-là fermées, et de renverser des obstacles qu'on croyait insurmontables. Et puis, de ce que plusieurs ne doivent pas atteindre les sommets, s'ensuit-il qu'il faille les priver de la bienfaisante action de la retraite ? Nous ne le croyons pas. A ceux-là même, il ne sera pas sans profit de dévoiler les larges horizons de la vie spirituelle, de révéler une conception encore inaperçue du sacerdoce, de ses obligations, de ses incomparables richesses. Et qui sait si tel, qui se traînait dans la médiocrité, n'entendra pas alors l'appel décisif à sortir de l'ornière ; s'il ne trouvera pas dans la révélation du Maître et de son amour le secret d'une force nouvelle capable de l'arracher enfin au joug des intérêts et des préoccupations vulgaires ?

Mais il faut au retraitant, pour que s'exerce cette action profonde, il lui faut, avant toute chose, le seul à seul avec Dieu, et il nous paraît que la retraite pastorale, supérieure pour l'action d'ensemble, le cède en ce point à la retraite fermée.

***

Enfin nous ne devons pas omettre un puissant moyen de la retraite, moyen qui se rencontre avec plus de facilité et d'efficacité dans la retraite fermée, — nous voulons parler de la *direction.*

Touché de la grâce par les exhortations générales ou par les méditations solitaires, le prêtre entreprend l'œuvre de sa réforme intérieure ; or, ce grand travail, il n'entend pas l'accomplir seul, — ce serait aller contre toute la tradition ascétique, — mais bien sous la conduite d'un directeur. A ce directeur il ouvrira son âme ; il lui fera connaître, avec son passé, ses dispositions présentes, les sollicitations intérieures de la grâce, comme aussi ses appréhensions de l'avenir, ses combats intimes, les résolutions enfin qu'il estime opportunes ou nécessaires, afin de recevoir encouragements, avertissements et conseils.

Pour de telles ouvertures, il est clair qu'une courte séance de confessionnal ne peut suffire. Plusieurs entrevues s'imposent, à loisir ; parfois, il faudra de longs entretiens pour s'expliquer, prendre confiance, se faire connaître, et, d'un mot qui dit tout, se faire diriger.

Or, au prédicateur d'une retraite diocésaine, qui doit entendre peut-être cent ou deux cents pénitents, ce soin est matériellement impossible ; force lui sera de ne donner à chacun que de rapides audiences. Ce n'est que dans la retraite fermée que le prêtre pénitent trouvera vis-à-vis du prêtre directeur toutes les facilités d'accès nécessaires à l'ouverture et à la conduite de son âme.

En terminant cette étude sur les incontestables avantages de la *retraite fermée,* nous sommes très

frappé de cette pensée. C'est là, dans les exercices spirituels ainsi pratiqués, que se forment et se perfectionnent les meilleurs auxiliaires laïques de notre labeur pastoral. Ce sont ces chrétiens d'élite qui deviennent les directeurs de nos patronages, les catéchistes de nos paroisses, les piliers les plus solides de nos œuvres paroissiales ! Nous remarquons, et plus d'une fois, que ces âmes en lesquelles brûle la flamme d'un véritable zèle apostolique ne sont telles que parce que chaque année elles connaissent les longues intimités avec Notre-Seigneur que comporte et rend possible une véritable retraite. Comment admettre un seul instant que le sacerdoce se refuse à lui-même un moyen aussi excellent de sanctification et de progrès dans la vie de sacrifice qui est son essence et sa condition nécessaire ? Poser une telle question, c'est évidemment la résoudre.

III

Quant à la brièveté de la retraite, il faut reconnaître que des nécessités multiples ont imposé les mesures reçues et qu'on ne saurait raisonnablement souhaiter une modification dans l'ordinaire de la loi. Tout au plus oserions-nous formuler le vœu que l'on n'entamât jamais le minimum de quatre jours, et que, là où des circonstances transitoires ont obligé de réduire, on revînt à cette norme des quatre jours, et, s'il se pouvait, quatre jours francs, encadrés par deux nuits.

Mais si, dans les circonstances communes, cette mesure peut suffire, il se rencontre, dans la vie du prêtre, des besoins exceptionnels où un secours plus puissant et une rénovation plus complète deviennent nécessaires.

Naguère, dans l'assemblée de l'Alliance des directeurs des grands séminaires, on étudiait la grave question qui nous occupe, la sanctification du prêtre, et, frappé par la nécessité de ménager de loin en loin un temps de relâche au cours d'un long ministère, l'auteur du rapport (1) émettait un vœu qui ressemble fort à celui que nous entendions formuler tout à l'heure au commencement du XVII^e siècle, le vœu de voir établir, dans chaque diocèse, une maison du clergé. Ce pourrait être, disait-on, la maison des missionnaires, prêtres exemplaires, vivant en communauté ; l'établissement largement conçu accueillerait curés ou vicaires désireux de se retremper dans la retraite. Et même, hasardait-on, pourquoi désespérer de voir un jour le prêtre séculier bénéficier de la tutélaire institution dont jouissent certains ordres réguliers, le troisième an ? Pendant six mois ou trois, le curé momentanément déchargé de son ministère, viendrait refaire ses provisions spirituelles dans la méditation, la prière et l'étude.

Sans doute ce vœu hardi répond à quelque besoin bien réel pour que, de loin en loin, (car on en citerait plus d'une manifestation encore) (2), nous l'entendions exprimer par des hommes d'expérience, amis du prêtre. Mais, parce qu'un tel idéal échappe encore à nos prises, faut-il renoncer à toute tentative qui nous en approche ? Six mois, on ne saurait pour l'instant

(1) L'abbé Paulot, supérieur du Séminaire de Reims : « *La vie religieuse des clercs* », Compte-rendu de l'Alliance, p. 261, 1911, Beauchesne.

(2) L'abbé Dementhon (Memento de vie sacerdotale, XII^e édition, p. 173) : « Environ *chaque période de dix ans*, faire une retraite extraordinaire de huit à dix jours et même plus, si possible, comme si c'était la dernière de ma vie. »

y penser, mais une retraite prolongée ? Deux ou trois fois dans sa carrière, ménager au prêtre une retraite fermée de *dix jours pleins*, il n'y a rien là qui ne soit assez aisément praticable ; et ne serait-ce pas une première et déjà sérieuse satisfaction apportée au besoin qu'on accuse ?

Pour le constater, ce besoin, et s'expliquer du même coup la préoccupation d'y pourvoir, il suffit de considérer d'ensemble et le point de départ et le cours d'une vie sacerdotale, telle qu'elle se déroule aujourd'hui dans les conditions communes : durant la période de formation, depuis l'adolescence jusqu'au sacerdoce, l'Eglise, le diocèse, fait tout pour le prêtre ; c'est de sa providence que le jeune clerc reçoit tous les biens et de l'âme et de l'intelligence, souvent même le vivre ; par l'Eglise il est instruit, dirigé, étayé de toute manière. Puis, du jour où l'ordination l'a fait prêtre, soudain les choses changent ; il est devenu pasteur, père et donc source de vie, il lui faut donner du sien. — C'est justice, et nul ne songe à s'en plaindre ; mais ne pourrait-on concevoir un régime où l'émancipation ne fût ni si complète ni si soudaine ? Serait-il impossible que la main qui soutenait et dirigeait si maternellement le jeune clerc, ne l'abandonnât que graduellement à lui-même ? Combien de surprises, de déceptions, de dangers ne va-t-il pas affronter, ce prêtre de vingt-quatre ans ! Pour mettre en œuvre les leçons reçues, que d'embarras, que de tâtonnements ! Aussi bien en ce qui concerne le ministère auprès des autres que dans sa conduite privée ou sa vie spirituelle, les problèmes se multiplieront, quelques-uns d'une gravité qui n'échappe à personne, et bien souvent pour ne recevoir de l'inexpérience du débutant que des solutions incomplètes, parfois imprudentes, car

les conseillers sont loin et les cas urgents, nombreux, échappant au contrôle d'un juge étranger par la complexité même des circonstances. — C'est, dira-t-on, une nécessité, le baptême du feu ! — Soit ; et la grâce récente du sacrement et les provisions de mérites d'une jeunesse pure et fervente, et la Providence divine qui assiste les siens, serviront au jeune curé de bouclier et d'égide. Mais la prudence ne demande-t-elle pas qu'on abrège la première étape, et que, dans une halte sérieuse, on examine le chemin parcouru, les opérations accomplies, qu'on corrige les erreurs, qu'on rectifie les déviations inévitables ; et cela à loisir, près d'un conseiller libéral qui ne marchande au novice ni sa sympathie ni son temps ; il en a besoin peut-être, le jeune prêtre désemparé, tant pour ouvrir son cœur que pour dissiper bien des nuages, secouer bien des doutes.

Ici la retraite commune ne peut plus suffire ; elle est trop brève, l'accès du directeur trop difficile, les conseils donnés à tous, trop généraux ; surtout l'invitation au recueillement n'y est pas suffisamment pressante. Puis, l'enjeu est trop considérable ; si l'axe de cette vie sacerdotale s'est quelque peu déplacé, les conséquences apparaissent trop graves et tout à l'heure peut-être irrémédiables. — Donc, dès les premières années de ministère, une reprise de soi s'impose, travail d'assez longue haleine, capable de raffermir, de redresser l'âme encore tendre du jeune prêtre. Nous placerions ici la première retraite de dix jours.

***

Quant à la seconde, c'est vers l'âge de la maturité que nous voudrions en assurer le bienfait. Entre quarante et cinquante ans, il s'opère dans les aspira-

tions du prêtre, dans ses aptitudes, souvent aussi dans les ministères qui lui sont confiés, des modifications importantes qui appellent une sollicitude en éveil. Les élans se ralentissent ; c'est l'âge des apaisements ; le calme intérieur peut en bénéficier, le zèle pourrait en souffrir. Certains ressorts détendus par l'habitude ou brisés par l'insuccès cessent de porter en avant et de soutenir. La tentation, d'ordinaire, change plus ou moins de forme ; les brises de la jeunesse sont tombées, laissant plutôt sentir le poids du jour et de la chaleur ; facilement l'âme se ramasserait sur elle-même, le don de soi serait diminué.

Et pourtant c'est l'âge de la plus grande puissance, pour le prêtre comme pour le citoyen, pour l'apostolat comme pour le talent. Mais il faut que la foi, l'amour de Dieu et des âmes, plus purement et plus fortement, actionnent au travail et suppléent l'entrain naturel qui tombe.

Ces motifs même mis à part, on sait assez que le seul fait de la durée amène l'usure ; et, de ce chef déjà, il semble difficile qu'après quinze ou vingt années de labeur, le prêtre n'éprouve pas le besoin d'une halte plus sérieuse pour un ravitaillement plus complet. Or, ce service, il ne peut guère l'attendre de la retraite annuelle que déjà quinze ou vingt fois il a retrouvée, un peu toujours la même. Non, il faut, à cette heure, pour le renouveau que nous cherchons, une aide plus puissante, une grâce qui pénètre plus à fond. — Au prêtre dans la plénitude de sa maturité, les Exercices de dix jours apporteront cette grâce.

Que de carrières sacerdotales eussent été plus fécondes, que de douloureuses catastrophes conjurées peut-être, si, au temps opportun, alors que commençait à s'accuser le déclin du courage, cette reprise

extraordinaire de soi était venue ranimer la foi du prêtre et réchauffer son âme !

Mais notre ambition ne se borne pas à la persévérance dans les vertus acquises. La vie du prêtre est une ascension vers la perfection, et, s'il est vrai que beaucoup ne doivent jamais s'élever jusqu'à la sainteté, il est certain aussi qu'à toutes les époques Dieu ménage à plusieurs des grâces extraordinaires pour y parvenir. Serait-il téméraire même de penser que ces grâces sont préparées plus abondantes, à certaines époques, précisément en considération d'épreuves plus critiques et de besoins plus urgents ? Or, si c'est Dieu, et Dieu seul, qui donne les Saints à son Église, l'histoire est là pour témoigner que les appels divins se font entendre de préférence dans la solitude ; c'est au cours de quelque retraite prolongée qu'ont été communiquées le plus souvent les grâces extraordinaires qui ont transfiguré une vie. — Jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, le cardinal Borromée avait donné des marques d'une rare piété et d'une vertu peu commune, mais c'est à la retraite qu'il fit, vers cette époque, à l'école des Exercices de saint Ignace, que ses historiens fixent « le point de départ de cette sainteté qui, dans ses progrès et son éclat, ne devait plus connaître ni moment d'arrêt ni éclipse d'aucune sorte (1). » L'abondance de semblables exemples coupe

(1) Voir abbé Sylvain. *Histoire de saint Charles Borromée*, t.I., p. 78. — Consulter aussi l'opuscule de Mgr Ratti, le docte conservateur de la Bibliothèque ambrosienne (Collection de la Bibliothèque des Exercices de saint Ignace, nº 32 : *Saint Charles Borromée et les Exercices de saint Ignace) ;* on y verra la haute estime que le saint archevêque de Milan emporta, de cette première retraite, pour les *Exercices spirituels ;* il les portait constamment avec lui. Visitant un jour la bibliothèque du duc Vin-

court à toute hésitation et nous oblige à placer les Exercices spirituels en toute première ligne parmi les moyens d'avancer une âme vers la perfection.

D'autres circonstances peuvent se présenter encore dans la vie du prêtre ; tels états qui échappent aux prévisions et aux classements, tels besoins d'âme nés de faits extérieurs ou intérieurs ; une charge nouvelle à assumer, responsabilité plus lourde, ministère plus étendu ; des aspirations à une vie spirituelle plus intense..... A ces besoins exceptionnels quelle satisfaction trouvera-t-on, plus opportune, plus efficace qu'une halte prolongée dans la méditation et la prière ? — Que dire encore ? Ailleurs, ce sera la constatation douloureuse d'un recul qui fait sentir le besoin de se ressaisir, d'une tiédeur qui crée un danger et donne l'alarme ; quelquefois, une faute à réparer ; une vie à reprendre, à l'occasion d'un événement qui bouleverse ; bref, toutes les divines industries que la Providence

---

cent de Mantoue : « Moi aussi, dit-il, j'ai une bibliothèque et je la porte toujours sur moi ; » puis, sortant de sa poche les Exercices : « Ce livre m'a été plus utile que tous les livres du monde. » — Il faisait sa retraite régulièrement une fois, et, dans la suite, deux fois l'an. Il établit un « *asceterium* » dans les jardins de la canoniale de Milan. Il décréta (IVe et Ve conciles de Milan) l'obligation des Exercices durant un mois, avant le sous-diaconat et avant la prêtrise, exprimant le vœu que les prêtres fissent également les mêmes Exercices. Enfin, on conserve dans la Bibliothèque ambrosienne plusieurs manuscrits sur les Exercices, rédigés par lui ou sous son inspiration, comme l'attestent les notes de sa main : l'un de ces écrits est un véritable directoire à l'usage de celui qui expose les Exercices ; il renferme des thèmes de méditations, de la plume même de saint Charles ; une lettre du saint annonce son intention de revoir son travail et de le soumettre aux PP. Gagliardi et Adorno, de la Compagnie de Jésus. Un mois après, la mort emportait le saint archevêque.

sait mettre en œuvre pour gagner une âme, pour déterminer une conversion soit au bien, soit au mieux ou au parfait.

***

Signalons un dernier service que nous attendons encore de cette plus longue retraite, — la *formation ascétique* du prêtre.

Nous manquons de directeurs ; souvent nous en avons entendu l'aveu ; les fidèles eux-mêmes le sentent et parfois s'en plaignent. Qui nous donnera des directeurs d'âmes ? — Sans doute, l'étude de la théologie ascétique (1), la lecture des Docteurs et des Saints ; mais l'étude spéculative en cette matière ne saurait aboutir qu'à des résultats incomplets. Pour acquérir la connaissance des voies qui conduisent à Dieu, rien ne vaudra jamais la pratique personnelle, l'expérience de celui qui cherche Dieu pour lui-même et qui suit, pour s'en approcher, les chemins indiqués par l'Église et tracés par les Saints. Dix jours d'Exercices faits « *ex animo* », conduits avec méthode, en apprendront plus à un directeur d'âmes que la lecture des in-folios.

Il y a quelque vingt ans, un jeune prêtre, directeur de séminaire dans le Midi de la France, et qui déjà voyait grandir la confiance des séminaristes à son endroit, sentait le besoin de compléter son bagage ascétique ; il s'adressa à un de ses anciens condisciples, entré dans un ordre religieux, et lui demanda l'indication d'ouvrages appropriés à son dessein. Celui-

(1) Les Directeurs de Séminaire se sont préoccupés de ménager à leurs élèves un enseignement didactique et plus complet de l'ascétisme. Voir *Congrès de l'Alliance*, 1911, p. 154.

ci conseilla autre chose : « Faites donc, répondit-il, faites vous-même, sous la conduite d'un guide expérimenté, les Exercices de saint Ignace. » Le conseil fut suivi ; une première fois, puis une seconde, le directeur fit les Exercices, et, de longues années après, il déclarait à son ami qu'il s'était bien trouvé du conseil, et que l'école des Exercices lui avait été d'un précieux secours dans la direction des prêtres et des séminaristes qui, en grand nombre, continuent de s'adresser à lui. C'est que, en retraite ou hors de retraite, les lois de la vie spirituelle sont identiques : toujours c'est le même principe qui actionne, la grâce ; les mêmes secours qui soutiennent, les mêmes dangers qui menacent, les mêmes règles enfin qui s'imposent. Et puisque pendant la retraite on s'applique précisément à l'étude de ces lois, puisqu'on les trouve authentiquement codifiées dans saint Ignace, il faut bien reconnaître que la spiritualité des « Exercices » déborde les utilités de la retraite et s'étend à la vie chrétienne et sacerdotale tout entière.

***

On a remarqué que nous avons, dans la dernière partie de cette étude, toujours déterminé avec précision la durée de ces exercices prolongés que nous recommandons ; partout nous avons parlé de dix jours et de *dix jours pleins* (1). En voici les motifs.

Tout d'abord, c'est une raison extrinsèque, qui nous persuade : on sait assez la pente naturelle qui porte même les meilleurs à minimiser les œuvres qui

(1) On sait qu'à Rome cette durée de dix jours, de par l'autorité pontificale, est prescrite à tout clerc se préparant à recevoir le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise.

coûtent. Si nous parlions de huit jours, nous les verrions rapidement se fondre en six ; on arriverait le dimanche soir, on partirait le dimanche suivant au matin, sans cesser de dire « huit jours ». — Eh bien, non, ce n'est pas assez ! Pour les fins que nous avons dites, il faut dix jours pleins, c'est-à-dire dix jours qu'on n'abrège pas. Autrement l'institution ne trancherait plus sur la retraite ordinaire ; elle naîtrait caduque.

Un second motif nous détermine. Nous souhaitons que les « Exercices » de saint Ignace servent de guide dans cette plus longue retraite, et nous voudrions qu'on eût le loisir de les exposer dans leur entier. Or, au disciple qui se présente pour parcourir la carrière et s'initier parfaitement à ses méthodes et à sa doctrine, saint Ignace demande un mois. On peut sans doute, sur ce large programme, opérer quelques retranchements, mais il serait téméraire, pour une retraite que l'on veut fondamentale, d'abréger à l'excès. Si huit jours peuvent suffire à qui possède déjà le maniement des Exercices, pour les faire intégralement, dix jours sont bien nécessaires à celui qui les aborde pour la première fois (1).

---

(1) Qu'on ne dise pas que la retraite de dix jours est impossible aux prêtres accablés par le labeur paroissial ! Qui fut plus *curé* que J.-J. Olier au XVIIe siècle ? Or M. Létourneau, son successeur à Saint-Sulpice, nous raconte que M. Olier consacrait chaque année *dix jours* à la retraite et que « n'ayant pu y vaquer, durant deux années consécutives, à cause de la multitude de ses occupations, dès qu'il eut quelque loisir, il fit trois retraites de dix jours en six semaines. Quelquefois il se retirait au noviciat des Pères de la Compagnie de Jésus; rue du Pot de fer, aujourd'hui rue Bonaparte, auprès de son église. *(Ministère pastoral de J.-J. Olier*, p. 127, Lecoffre).

***

Nous croyons donc que la retraite de dix jours répond à des besoins profonds, qu'elle est appelée à rendre au clergé dans son ensemble et à nombre de prêtres en particulier, d'importants services. Mais il faut en suggérer l'idée, il faut en ouvrir l'accès. Qui n'a constaté que bien souvent les appels de Dieu demeurent inentendus ou incompris, parce que les voies où ils nous invitent restent fermées ? S'il ne croit pas à la possibilité d'une plus longue retraite, le prêtre ne songera même pas à ce qui serait pour lui, dans un cas donné, la clef d'une conversion solide ou d'une vie sainte et définitivement à Dieu. Donc, que l'on organise des retraites de dix jours, et avec la facilité de le satisfaire, le besoin sera compris et les effets suivront. — Déjà l'idée a reçu un commencement d'exécution. Depuis trois ans dans une maison de retraites affectée aux prêtres, la villa Manrèse, à Clamart, près de Paris, il se donne des Exercices de dix jours. L'appel a été entendu ; une quinzaine de prêtres dont plusieurs des diocèses les plus éloignés, prenaient part à chacune de ces retraites. Les Exercices de saint Ignace y ont été exposés par des maîtres, et le fruit spirituel semble bien avoir répondu à l'attente. Ainsi l'œuvre est commencée : il reste que Dieu la fasse croître et grandir, que des initiatives surgissent, que des retraites semblables s'organisent en plusieurs centres, mais toujours dans des conditions soigneusement défendues de recueillement et de direction. Les bienfaits dépendront de la sévère vigilance dont on entourera l'exécution : il ne faut ici que des volontaires ; pareille grâce veut être désirée, et nous reconnaissons qu'elle n'est pas le lot

de tous. Pour fournir cette importante étape, il faut une portée au moins moyenne ; nous voudrions même que la démarche ne fût, du moins au début, proposée qu'à l'élite. Ainsi évitera-t-on la tentation d'atténuer ou de réduire. Il faut, — la chose est capitale, — viser à la perfection comme recueillement (1), comme exercice personnel du retraitant, comme méthode soit dans l'exposé des sujets, soit dans la suite des exercices ; c'est la condition des succès solides que nous ambitionnons. Que les premiers bénéficiaires de la retraite de dix jours y trouvent ce qu'ils y seront venus chercher : une effusion abondante de lumière et de grâce divines ; alors, l'institution sera fondée, et elle pourra sans danger connaître les succès du nombre.

Voici maintenant les conclusions qui se dégagent des considérations générales que nous venons de proposer à vos très sérieuses réflexions sur « les retraites du clergé ».

Article premier

Nous maintenons et renouvelons, pour tous nos prêtres, l'obligation de prendre part, tous les deux ans, à la *retraite pastorale*. Nous attendons de leur piété que ces exercices communs soient, en même

(1) La pratique du silence pendant les récréations est d'une efficacité singulière pour défendre le recueillement du retraitant et faciliter l'union à Dieu. « Pendant ce travail si intime, si délicat (de la retraite), une simple causerie, innocente du reste, ne serait-elle pas un hors-d'œuvre, un incident inutile et même dangereux ? Car l'âme en retraite a pour ennemi tout ce qui serait de nature à détourner sa pensée et à la faire glisser de l'étude d'elle-même vers les préoccupations du monde extérieur. » (Mgr Rougerie, évêque de Pamiers, Lettre à son clergé, 1894.) Cette pratique qu'on n'ose demander dans les retraites diocésaines, sera acceptée sans difficulté dans les retraites de dix jours.

temps et de plus en plus, des exercices personnels, par le recueillement, le silence et la coopération intérieure de chacun à la grâce de la retraite.

Article II

Nous désirons que, dans l'année où ils ne se trouvent pas convoqués à la retraite pastorale, nos prêtres fassent, durant quatre jours pleins, les exercices spirituels dans une maison installée à cet effet ; en sorte que tous se voient assuré chaque année le bienfait des exercices, tantôt en commun avec la grande famille diocésaine, tantôt dans la solitude d'une *retraite fermée*.

En attendant que nous ayons dans le diocèse les facilités d'une maison spécialement aménagée pour les retraites, Nous Nous sommes assuré le concours d'organisations déjà établies, à proximité et dans notre province ecclésiastique : Laval, Tours, Angers, Trappe de Mortagne, Notre-Dame du Chêne, puis un peu plus loin dans la direction de Paris, la villa Manrèse, à Clamart.

Angers, Maison Sainte-Anne, route des Ponts-de-Cé.

Laval, 37, boulevard de Tours, Maison Saint-Alphonse : 8-13 septembre.

Rougemont, à Sainte-Radegonde près TOURS : 15-20 septembre, 22-27 septembre.

Vitré, 6, rue de la Mériais : 25-29 août, 22-27 septembre.

Pour toutes ces retraites, s'adresser quelques jours avant à *M. le Directeur*.

Article III

Nous conseillons à nos prêtres, et Nous Nous engageons à leur faciliter, dans la mesure de Notre pouvoir, la *retraite de dix jours*, aux époques et dans

les circonstances où elle paraîtra plus utile ou même nécessaire. Nous exhortons les jeunes prêtres à la faire au cours des deux ou trois premières années de leur sacerdoce ; et MM. les Curés répondront à un de nos plus chers désirs, en venant de loin en loin chercher dans ces longs exercices un renouvellement de l'esprit intérieur.

Dès l'année prochaine, des retraites de dix jours seront organisées dans plusieurs des maisons ci-dessus indiquées. Cette année même, il en sera donné une à la maison de Clamart du 18 au 29 août.

† RAYMOND, *Évêque du Mans.*

L. S. *Par Mandement de Monseigneur :*

G. COULON,

Chanoine honoraire, Secrétaire général de l'Evêché.

Lettre de Son Eminence le Cardinal Billot à Sa Grandeur Monseigneur de la Porte, Evêque du Mans.

Rome, 15 Décembre 1913.

MONSEIGNEUR,

Je viens de terminer la lecture de votre très belle lettre sur les retraites du clergé, tant diocésaines que fermées, et je dois vous dire que tout, absolument tout, du commencement à la fin m'a pleinement satisfait. Vraiment vous vous montrez ici l'homme des Exercices, qui non seulement les estime et les admire, mais les connaît de science expérimentale, les a pratiqués, les a vécus. Ce qui assurément n'a pas été pour me surprendre.

Le travail que vous nous offrez, Monseigneur, est parfait, plein de l'esprit de Dieu, de sève surnaturelle, et de nature à faire une impression salutaire sur tous ceux qui le liront. Sur ce point tout le monde sera facilement d'accord. Toute la question est donc de savoir s'il est opportun de donner à ce travail la publicité de la librairie, et puisque vous me faites l'honneur de me demander mon sentiment, je répondrai sans hésiter : et pourquoi pas ? car les inconvénients signalés dans votre lettre ne me semblent pas bien graves.

En premier lieu, les remontrances adressées spé-

cialement au clergé. Mais d'abord, ces remontrances sont pleines de tact et de réserve, et exprimées en termes si généraux qu'elles ne peuvent choquer personne. Ensuite, voudrons-nous donc nous en tenir toujours à cette règle que notre *formalisme français* a si fort exagérée, savoir qu'il ne faut jamais parler du prêtre que comme d'un être surhumain, supérieur à toutes les faiblesses de la commune nature, et par cela seul qu'il est prêtre, quasi confirmé en grâce ? Nous sommes loin de compte, n'est-il pas vrai ? — Je crois donc que les remontrances, si remontrances il y a, ne sont pas de nature à causer le moindre scandale, mais qu'au contraire elles sont faites pour apporter édification à tous. Car les fidèles sont doublement scandalisés lorsque, témoins journaliers de la conduite de certains prêtres, ils la comparent non pas seulement à ce que ces prêtres devraient être, mais encore à ce qu'ils sembleraient se vanter d'être. De plus, cette pruderie qui se fait scrupule en tout et partout de faire la moindre allusion aux défauts existants, est cause que les fidèles finissent par s'imaginer que la religion elle-même se porte garante de la conduite des prêtres, et que le fait de leur vertu est comme un dogme enseigné par l'Eglise, ou quelque chose d'approchant. D'où s'ensuivent de déplorables confusions qui ont les conséquences les plus fâcheuses. Hors de France cette pruderie n'existe pas, et les scandales en sont diminués d'autant. C'est pourquoi je serais porté à croire que la première difficulté est tout à fait *insubsistante*.

La seconde, qui vous fait craindre un discrédit jeté sur les retraites où le clergé diocésain se réunit sous la présidence de son évêque, serait plus grave en soi. Je dis en soi, c'est-à-dire l'hypothèse étant une fois donnée. Mais que l'hypothèse se vérifie,

c'est ce que je ne vois pas du tout. La lettre parle, il est vrai, des insuffisances des retraites pastorales : et en cela elle ne dit rien qui ne saute aux yeux de tous, rien non plus que tous ne voient comme nécessairement inhérent aux conditions dans lesquelles ces mêmes retraites se font. Mais d'autre part, elle affirme très nettement leur nécessité, et pour des raisons absolument péremptoires. De sorte que la conclusion que l'on retient, revient au mot de l'Évangile : *Haec oportuit facere, et illa non omittere.*

Reste enfin la troisième raison tirée de l'*Exhortatio ad clerum.* Mais celle-là me paraît plus faible encore que les deux autres, soit parce qu'il ne faut pas ici se faire esclave de la lettre, soit surtout parce que les retraites fermées n'excluent nullement le *una cum aliis.* De fait, les retraites individuelles semblent plutôt faites pour une élite. Pour en profiter comme il faut, besoin est de qualités qui ne sont pas données à tout le monde. La plupart ont besoin de l'entraînement des exercices communs. Mais autres sont les conditions des retraites *communes fermées*, autres celles de la retraite diocésaine.

Voilà, Monseigneur, les quelques réflexions qui me viennent à l'esprit en pesant vos raisons *contre.* Et comme il me semble que les raisons *pour* l'emportent d'emblée, je me rangerais du côté de ceux qui vous ont demandé de donner à votre lettre une plus grande publicité que celle qu'elle a eue auprès de vos prêtres. Et il ne me reste plus qu'à vous prier d'agréer l'hommage du profond et religieux respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

de Votre Grandeur

le très humble et très obéissant serviteur,

L. Billot, S. J.

ALMA COLLEGE LIBRARY Alma, California

1908

13-14. **La Vén Catherine de Francheville, initiatrice des Retraites de femmes**, d'après le P. Pierre Champion, S. J. P. DEBUCHY. 152 pp. 2.50

15. **Breve directorium ad danda utiliter Exercitia spiritualia**, d'après un manuscrit ancien inédit 24 pp. 0.50

16. **Retraites de sourds-muets**. H. JEANVOINE 30 pp. . . . 0.60

17. **Ponterotto, maison de retraites pour les hommes à Rome**. MGR R. SCHÜLLER. 55 pp. 1 »

18. **Les corrections manuscrites des Exercices de saint Ignace**. A. BOONE, S. J. 30 pp. . . 0.60

1909

19. **Les Exercices spirituels et la Civilisation moderne**. L. TAPARELLI. S. J. 51 pp. . . 1 »

20. **Mgr d'Hulst et les Exercices de saint Ignace**. M.-F. GIBERT. 42 pp. 0.80

21. **Une zélatrice des retraites, Maria-Antonia de San José**. J.-B. COUDERC. 83 pp. . 1.60

22. **Directoire pour servir à l'organisation des Retraites de départ**. L. FARSY. 75 pp. 1.40

23. **De examine conscientiæ juxta Ecclesiæ PP., S Thomam et FF. Vitæ communis**. H. WATRIGANT 56 pp. . . . . 1 »

24. **Bibliographie 1908-1909**. H. WATRIGANT. 48 pp. . . 0.80

1910

25. **La pratique des Exercices spirituels dans l'ancienne Mission du Maduré**. L. BESSE, S. J. 45 pp. 0.80

26. **Sacra Tempe seu de sacro Exercitiorum secessu Exempla collecta**. P. MANRIQUE. 72 pp. 1.40

27. **Les Retraites à Madagascar-Central**. C. DU COËTLOSQUET. 84 pp. 1.60

28. **Une Maison de retraites fermées à Nancy au XVIII^e^ siècle**. E. BOCQUILLION. 95 pp. 1.80

29-30. **Les Annotations des Exercices de S. Ignace**. P. WAMY, S. J. 80 pp. 1.60

1911

31. **La Retraite de Quimper et Victoire de Saint-Luc**. P. DEBUCHY. 96 pp. 1.80

32. **S. Charles Borromée et les Exercices de S. Ignace**. MGR. A. RATTI. 47 pp. . . . 0.80

33. **Le P. Huby aux Indes ou le Miroir de l'âme chez les Protestants**. H. HOSTEN, S. J. 45 pp. 0.80

34. **Explication inédite des Règles d'Orthodoxie**. C. JUDDE. S. J. 30 pp. 0.60

35. **Duo antiqua Exercitiorum directoria**. HOFFÆUS et CECCOTTI, S. J. 50 pp. . . . . 1 »

36. **Bibliographie 1910-1911**. H. WATRIGANT. 45 pp. . . 0.80

1912

37-38. **Bellarmin et les Exercices spirituels**. X. LE BACHELET. 152 pp. 2.50

39-40-41. **Les Exercices spirituels à la naissance des Séminaires**. H. WATRIGANT. 132 pp. . 2.25

42. **Contemplatio ad Amorem spiritualem**. Méditations inédites. 48 pp. 0,80

1913

43. **Quel est l'auteur de l' « Anima Christi » ?** 56 pp. . . . 1 »

44. **Vie de Sœur Marie Bonaventura**. H. LANCICIUS, S. J. 58 pp. 1 »

45-46-47. **Des méthodes d'oraison dans notre vie apostolique**. H. WATRIGANT. 151 pp. . 2.50

48. **Bibliographie 1912-1913**. H. WATRIGANT. 50 pp. . . 1 »

Collection de la Bibliothèque des Exercices

Année 1914

Janvier-Février. N° 49. *La Bibliothèque des Exercices et ses publications*. P. DEBUCHY. 40 pp. 0.80.

Mars-Avril. N° 50. *Saint Vincent de Paul et les Retraites fermées*. ANNONYME. 100 pp. 2 fr.

Mai-Juin. N° 51. *Les Retraites du Clergé*. MGR R. DE LA PORTE, Evêque du Mans. 40 pp. 0.50. (Des conditions exceptionnellement avantageuses sont faites aux Directeurs de Retraites qui désirent propager ce fascicule.)

DE LICENTIA SUPERIORUM ET ORDINARII TORNACENSIS.

ALMA COLLEGE LIBRARY Alma, California

Collection des Retraites spirituelles.

S. Ignatii de Loyola Exercitiorum Spiritualium editio princeps qualis in lucem prodiit Romæ MDXLVIII. Beau volume in-16 jésus sur papier vergé . . . . . **5** »

Reproduction phototypique de la première édition des Exercices, faite à Rome en 1548 sous les yeux de saint Ignace.

Exercices spirituels de S. Ignace de Loyola, traduits sur l'Autographe espagnol, par le P. P. DEBUCHY. In-16 raisin de 231 pp. **2.50**

Ouvrage destiné à l'étude comparative de l'original et du texte latin. Pour servir parallèlement avec l'ouvrage précédent.

(Voir les précédents catalogues.)

P. LETHIELLEUX, Éditeur, 10, rue Cassette, PARIS (6e).